

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION POUR LE CLIENT PROFESSIONNEL
Entrées en vigueur le : 10.03.2024

I - Dispositions communes à toutes les options de maintenance

Article 1 – Objet : VelyVelo propose un concept de location de cycles à assistance électrique, accompagné d'un service complet selon le choix du client. Les présentes CGL ont pour objet de définir les conditions et modalités de location et maintenance par VelyVelo d'une flotte de cycles à assistance électrique avec ses équipements de base, ainsi que les conditions d'exécution des services de maintenance associés à ladite gestion de flotte, pour les clients professionnels dans les conditions définies ci-après et en respect au Code de Commerce. Les présentes CGL forment un tout indissociable. Elles comportent l'ensemble des engagements du Client professionnel et seront le seul document comportant l'ensemble des engagements de VelyVelo, laquelle ne sera engagée par aucun autre document séparé, moins favorable, quelle qu'en soit la forme et le support, sauf acceptation expresse d'un autre engagement. Dans l'hypothèse où une ou plusieurs dispositions du présent CGL seraient considérées comme non valides par une juridiction compétente, les autres clauses conserveront leur portée et effet.

1.1 Coordonnées du Service :

- <https://velvelo.com/>;
 - Courriel via le formulaire de contact présent sur le site : <https://velvelo.com/contact>;
 - **01 76 35 07 93** (coût d'une communication locale et coût du service gratuit).
 - Adresse Service Clients VelyVelo : 77 Av. Aristide Briand, 94110 Arcueil.
- Les horaires d'ouverture du Service Clients sont : 10H à 13H et de 14H à 17H30, le samedi fermeture à 17H du lundi au samedi.
- Serveur Interactif sur le site : 7j/7 et 24h/24.
 - Conseillers à votre écoute : du lundi au vendredi de 9H à 13h et 14H à 17H30, le samedi de 10h à 13h.

Article 2 - Définitions : Dans les Conditions générales ci-dessous, les termes énoncés auront la signification suivante :

- 2.1 Conditions Générales :** désignent les présentes Conditions Générales ;
- 2.2 Contrat :** désigne la relation contractuelle par laquelle les parties sont liées et régies par les présentes Conditions Générales ainsi que ses annexes, la facture et tout avenant éventuel signé ultérieurement par les parties ;
- 2.3 Parties :** désigne ensemble VelyVelo et le Client ayant souscrit aux présentes Conditions Générales pour son compte ;
- 2.4 Client :** désigne une entreprise ou un autoentrepreneur ayant la capacité de contracter et procédant à la location d'un ou plusieurs services de location de cycles et accessoires pour son compte ;
- 2.5 Professionnel :** une entreprise ou un autoentrepreneur ayant la capacité de contracter pour son compte ;
- 2.6 Cycles :** désigne les vélos à assistance électrique ;
- 2.7 Flotte de cycles :** désigne deux ou plusieurs cycles en location ;
- 2.8 Matériel :** L'ensemble de cycles et ses accessoires ;
- 2.9 Bon de commande :** désigne l'accord, donné par un Client à VelyVelo relatif à un produit et/ou un service moyennant le paiement d'une somme forfaitaire ;
- 2.10 Facture :** désigne le document contractuel communiqué par VelyVelo sur lequel figure le prix définitif de la commande ;
- 2.11 Prestation de maintenance :** service de réparation, entretien et révision des cycles réaliser exclusivement par les techniciens VelyVelo, après entretien programmé à l'avance, selon l'option de maintenance choisi ;
- 2.12 Entretien :** service de maintenance dans un atelier VelyVelo ;
- 2.13 Révision :** service de révision dans un atelier VelyVelo ;
- 2.14 Réparation :** service de maintenance avec changement des pièces détachées dans un atelier VelyVelo ;
- 2.15 Utilisateurs des cycles :** désigne les clients ou toute autres utilisateurs autorisés par le client à conduire le cycle ;
- 2.16 Instructions et spécifications :** L'ensemble des informations dans la certification de conformité et aussi les conseils donnés par les techniciens ;
- 2.17 Panne Courante :** désigne une crevaillon ;
- 2.18 L'arrêt :** désigne le fait de laisser un cycle immobilisé pour une durée courte ;
- 2.19 Stationnement :** désigne le fait de laisser un cycle immobilisé pour un certain temps ;
- 2.20 Point fixe :** Désigne tout élément du mobilier urbain pouvant supporter un antivol tel que : arceau de parking vélo ;
- 2.21 Antivol :** désigne un dispositif ou un mécanisme destiné à dissuader ou empêcher le vol d'un cycle.
- 2.22 Négligence :** attitude de celui avec manque de soin, d'attention, de vigilance ;
- 2.23 Faute intentionnelle :** un acte avec intention de nuire ou de causer un dommage.
- 2.24 Utilisation négligente :** utilisation des cycles et accessoires sans avoir soin, d'attention, de vigilance ;
- 2.25 TTC :** toutes taxes comprises ;
- 2.26 HT :** Hors taxes.

Article 3- Conditions du Service : Le client doit fournir les documents suivants avant de procéder à la location de vélos ou de flottes de vélos : Pour les Autoentrepreneurs : Carte d'identité valide ou passeport et justificatif de domicile de moins de 3 mois. Pour les Sociétés : Copie du Kbis (extrait d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés) ou tout document officiel justifiant de l'existence légale de la société. Pièce d'identité du représentant légal de la société. Pouvoir du représentant légal pour agir au nom de la société, le cas échéant. Le client reconnaît que la location de vélos ou de flottes de vélos est conditionnée à la présentation de ces documents. La société se réserve le

droit de refuser la location si les documents requis ne sont pas fournis ou ne sont pas conformes. Le client garantit l'exactitude et la validité des documents fournis et s'engage à informer la société de toute modification ultérieure des informations fournies.

- 3.1 Commande de cycles :** La signature du bon de commande ou de tout autre document en tenant lieu constitue un engagement irrévocable du Client à être livré des cycles mentionnés dans le bon de commande et à confier à VelyVelo les prestations de maintenance sélectionnées, sous réserve de l'acceptation de VelyVelo. VelyVelo se réserve le droit de ne pas accepter la commande, notamment si celle-ci est passée à des conditions tarifaires ne correspondant pas au tarif en vigueur de VelyVelo, ou si les vélos commandés ne sont pas en stock. Pour les locations de cycles plus onéreux, VelyVelo se réserve le droit de fixer le montant de la garantie suite à la signature du devis ou du bon de commande. L'acceptation de VelyVelo peut être aussi bien expresse qu'implicite, notamment par la livraison des cycles.
- 3.2** Les contenus, photos et vidéos de ce site internet sont non contractuels et peuvent varier en fonction des modèles disponibles. La signature du contrat de location, du devis ou du bon de commande implique l'acceptation sans réserve des présentes Conditions Générales du contrat de location et de maintenance.
- 3.3 Libre consentement et bonne foi des parties :** Les Parties déclarent et reconnaissent que la négociation ayant précédé la conclusion du présent accord a été conduite de bonne foi et avoir bénéficié, pendant la phase précontractuelle de négociation, de toutes les informations nécessaires et utiles pour leur permettre de s'engager en toute connaissance de cause et s'être mutuellement communiqué toute(s) information(s) susceptible(s) de déterminer leur consentement et qu'elles pouvaient légitimement ignorer.
- 3.4 Capacité à faire du vélo :** Le Client se porte fort du respect par le(s) utilisateur(s) des cycles que VelyVelo met à sa disposition à la suite de la commande du Client et après son acceptation de leur aptitude à faire du vélo et s'assurera notamment qu'il n'existe chez eux aucune contraindication(s) médicale(s). VelyVelo ne saurait supporter aucune responsabilité à quelque titre que ce soit à ce titre. Le port du casque de protection aux normes CE est vivement conseillé pour de raisons de sécurité. VelyVelo ne serait être tenu responsable en cas de refus du Client ou de quelque utilisateur de porter un casque.
- 3.5 L'Etat des cycles et ses accessoires :** Tous des cycles et accessoires sont réputés délivrés en bon état de marche. Ils sont également réputés en règle avec toutes les prescriptions légales/réglementaires. Sans remarque de sa part, le Client reconnaît recevoir le matériel en bon état de fonctionnement, complet et sans dégât. Le matériel devra être restitué dans le même état de marche et d'aspect que lors de leur mise à disposition. A défaut, les éventuels frais de remise en état du matériel seront mis à la charge du Client.

Article 4 - Engagements du Client : Résumé des principales obligations du Client, sans exclure les autres mentionnées ci-dessous

Le Client s'engage et se porte fort pour les utilisateurs des cycles :

- 4.1** À respecter l'ensemble des lois/règlements en vigueur ainsi que les présentes Conditions Générales de Location ;
- 4.2** À prendre connaissance des instructions et spécifications du cycle remises à la commande par VelyVelo ;
- 4.3** À utiliser les cycles exclusivement en conformité avec ces instructions et spécifications ;
- 4.4** À utiliser les cycles avec le soin et l'attention nécessaires ;
- 4.5** À signaler tout incident de dommage, de vol ou de perte du cycle ou de ses pièces par l'intermédiaire du site internet de VelyVelo dans 48h suivant ;
- 4.6** À assumer la garde sous son entière responsabilité des cycles loués ;
- 4.7** À ne pas intervenir directement sur les cycles en cas de panne, sauf pour une panne dite « courante » ;
- 4.8** À ne pas sous-louer ni prêter les cycles sans l'accord préalable et écrit de VelyVelo ;
- 4.9** À prendre toutes les dispositions pour éviter la détérioration, le vol ou la soustraction frauduleuse du matériel ;
- 4.10** À déposer un antivol sur les cycles qui sert en stationnement sur la voie publique ou privé et/ou dans un lieu sécurisé ou non sécurisé ;
- 4.11** À attacher à l'arrêt, la chaîne au cadre et à un point fixe à l'aide de l'antivol fourni ;
- 4.12** À retirer la batterie en cas de stationnement, y compris pour le stationnement à domicile ou sur le lieu de travail et aussi à attacher la chaîne au cadre et à un point fixe à l'aide de l'antivol fourni ;
- 4.13** À remettre en charge la batterie avant que celle-ci tombe sous le seuil des 20% ;
- 4.14** À stocker la batterie en cas d'un arrêt d'utilisation sur plusieurs semaines dans un endroit sec avec des températures comprises entre 10° et 30° ;
- 4.15** À veiller à ce que la batterie n'entre pas en décharge profonde (<5% d'autonomie) ;
- 4.16** À utiliser le service de manière prudente, diligente, avisée, et dans le respect du Code de la route ;
- 4.17** À signaler un changement d'adresse ;
- 4.18** À payer les services prévus par le présent contrat à la date d'échéance ;
- 4.19** À restituer immédiatement à VelyVelo l'intégralité du ou des cycles et accessoires qui sont en sa possession en vertu du présent contrat en cas d'annulation, de résiliation ou de résolution du présent contrat, pour quelque motif que ce soit, après la livraison du ou des cycles ;

Article 5 - Engagements du VelyVelo

- 5.1** À livrer le cycle en parfait état de fonctionnement ;
- 5.2** À répondre au(x) demande(s) du Client ou de l'utilisateur selon les conditions dictées par les SLA signées. Ces SLA sont expressément émises et signées en demande du client. Cet engagement ne vaut qu'à condition du règlement des factures.
- 5.3** La Société s'engage à assurer, pendant toute la durée du Contrat, un service d'entretien, de révision et de réparation des vélos mis à la disposition du Client ;

VelyVelo n'est engagée que par les descriptions, spécifications et performances des cycles figurant dans la documentation technique et le manuel d'utilisation remis à la livraison du ou des cycles. Toutes autres conditions particulières, verbales ou écrites accordées notamment par le représentant commercial, ne sauraient en aucun cas engager VelyVelo. Les cycles et prestations fournies par VelyVelo dépendent pour une grande part de l'état des cycles au moment des prestations de maintenance, de leur degré d'utilisation, de l'obsolescence et de la disponibilité des pièces chez les fabricants. En conséquence, le Client reconnaît expressément que l'obligation de VelyVelo quant aux cycles et/ou prestations fournies est une obligation de moyens.

Article 6 – Responsabilités : Sans préjudice, à l'occasion des prestations réalisées par VelyVelo au titre du présent contrat, celle-ci ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable envers le Client et/ou envers tout utilisateur et/ou envers tout tiers, pour quelque raison que ce soit, de tous préjudices directs et/ou indirects quels qu'ils soient, en relation avec l'exécution du présent contrat même si VelyVelo a été avertie de l'éventualité d'un tel dommage. VelyVelo ne peut être tenue responsable de la garde du ou des cycle(s) à compter de leur mise à disposition et de la signature par le Client du procès-verbal de livraison jusqu'à la restitution en fin de contrat, y compris en cas de retour tardif du ou des cycles. Il sera précisé qu'à supposer retenue et jugée définitive la responsabilité de VelyVelo, le Client accepte expressément que la réparation de tous les préjudices, toutes causes confondues, soit plafonnée au montant de la quote-part de maintenance encaissée par VelyVelo au cours des six (6) mois précédant la décision rendue par la juridiction compétente.

Article 7 – Vol, perte et dégradation : En cas de vol ou de dommage causé au cycle par un tiers, le client s'engage à en informer les autorités compétentes et à en aviser VelyVelo dans les 48 heures suivant l'incident. La plainte déposée en ligne sera prise en compte en attendant la plainte définitive. Le procès-verbal devra être transmis promptement à VelyVelo, contribuant ainsi à établir les circonstances de la négligence associée au vol. Si un vol ou un dommage survient pendant la période de location, le client devra verser une indemnisation à VelyVelo et ne pourra pas bénéficier du remplacement gratuit du cycle. Dans ce cas, le client est responsable du paiement à VelyVelo d'une somme correspondant aux frais d'indemnisation, qui variera en fonction de la diligence ou de la négligence du client. Le remplacement du cycle par un modèle similaire ne sera autorisé qu'après le règlement de cette somme.

Les frais applicables en cas de vol ou de dommage dépendront du modèle spécifique du cycle volé, ainsi que de la question de savoir si le client a agi avec soin ou négligence. Par ailleurs, en cas de survenance d'un autre vol ou dommage au cycle au cours des 12 mois suivant le premier incident, quelle qu'en soit la cause, les éléments associés à la négligence, ainsi que les valeurs associées seront pris en considération. Les frais détaillés en fonction du modèle de chaque cycle volé et de la présence ou non de négligence sont détaillées dans le contrat signé, en fonction du modèle de cycle.

Dans tous les cas, le remplacement du cycle interviendra dès réception de la déclaration, du paiement des frais correspondants, et sera sujet à la disponibilité en stock. Le cycle continuera son cours de location une fois remplacé. En cas de fourniture d'informations incorrectes ou de fausses déclarations par le client, ce dernier en assumera l'entière responsabilité. VelyVelo se réserve le droit de réclamer au client tous les dommages résultants de telles actions. De plus, VelyVelo se réserve le droit d'engager des poursuites judiciaires pour recouvrer la valeur du cycle perdu, volé ou endommagé, ainsi que pour obtenir des dommages et intérêts en réparation du préjudice subi.

Article 8 - Prix – Facturation – Paiement : Tous les prix facturés par VelyVelo sont exprimés en euros conformément aux tarifs en vigueur au jour de la commande passée par le client et acceptée par VelyVelo. Les prix affichés sur le site peuvent être sujets à des modifications, notamment lors d'offres spéciales ou de ventes promotionnelles. Les paiements relatifs aux services fournis par VelyVelo dans le cadre du présent contrat doivent être réglés conformément aux modalités spécifiées dans le contrat signé. Les options de règlement comprennent les prélèvements bancaires, les mandats administratifs ou l'empreinte de carte bleue. Les tarifs sont déterminés en fonction de la nature et de l'étendue des services choisis par le client, reflétant ainsi son choix d'option de maintenance. Les factures émises par VelyVelo sont à régler à l'adresse de notre siège social, dans un délai de cinq jours à compter de leur date d'émission. Tout retard de paiement engendrera des intérêts de retard, automatiquement dus par le client, équivalant à trois fois le taux légal, sans nécessité de mise en demeure préalable. Ces intérêts s'ajoutent à une indemnité forfaitaire de 40 euros par facture impayée. Dans tous les cas, le client s'engage à ne pas s'opposer, pour quelque raison que ce soit, à la transaction de réservation validée. En cas de rejet d'un paiement, des frais administratifs d'un montant de 20 euros seront automatiquement facturés au client. Ces frais ont pour objectif de couvrir les coûts administratifs liés au rejet du paiement et seront ajoutés au montant total dû.

En cas de non-respect des conditions de paiement convenues, VelyVelo se réserve le droit de refuser l'exécution des demandes d'intervention, de suspendre les prestations prévues par le présent contrat et se réserve le droit d'appliquer des mesures en cas de non-respect des conditions. En cas de demande de financement, la validité du contrat est subordonnée à l'accord écrit de l'organisme de financement. En l'absence d'un tel accord, la commande associée au contrat devient caduque, et VelyVelo se réserve le droit de récupérer toute somme versée à titre commercial au client, quelle que soit la raison. Le client bénéficie des services et des informations accessibles via la plateforme moyennant un paiement de 1 euro par mois et par cycle loué à partir du premier mois. VelyVelo procédera à la facturation des frais d'activation du contrat, d'un montant de 30 euros, au cours du premier mois du contrat. En cas de livraison de l'équipement au centre du client, des frais forfaitaires par vélo seront facturés sur devis. Le montant sera déterminé en fonction du volume de vélos pour chaque livraison. Le client a également la possibilité de récupérer les cycles dans nos ateliers. Si le client souhaite que le cycle soit équipé d'un système de géolocalisation, un supplément de 10 euros hors taxes par mois et par cycle sera facturé par la société. Cette contrepartie financière constitue un tarif "tout compris – sur mesure", ce qui signifie que, en dehors de certaines pièces d'usure, la société se réserve le droit de facturer au client des coûts supplémentaires, hormis ceux déjà mentionnés. Ces coûts supplémentaires peuvent être liés à une utilisation anormale du vélo ou à des accessoires non standards tels que les supports de téléphone, les pneus d'hiver, etc. Les pièces exclues du tarif tout compris pourront être facturées au client en cas de mauvaise utilisation et/ou en violation des obligations stipulées dans le CG.

Article 9- Dépôt de garantie Le dépôt fourni en garantie de la bonne exécution des obligations par le client s'élève à 200 euros par cycle pour la location des cycles basiques. Pour les locations de cycles plus onéreux, VelyVelo se réserve le droit de fixer le montant de la garantie suite

à la signature du devis ou du bon de commande. En fonction de la flotte, VelyVelo peut également demander une garantie personnelle du président de l'entreprise cliente. À la restitution du cycle (et de ses accessoires) en bon état, le dépôt de garantie est intégralement restitué au client. VelyVelo se réserve la possibilité d'effectuer une compensation entre le dépôt de garantie et toute somme restante due par le client, notamment pour couvrir d'éventuels dommages causés aux cycles loués, conformément aux dispositions des présentes conditions. Il est clairement convenu que le montant du dépôt de garantie ne doit en aucun cas être interprété comme une limite de responsabilité. VelyVelo conserve le droit, le cas échéant, de poursuivre le client afin d'obtenir une indemnisation complète de tout préjudice subi.

Article 10 - Annulation – résiliation – résolution – anéantissement : En cas d'annulation, de résiliation ou de résolution du présent contrat par le Client, pour quelque motif que ce soit, après la livraison du ou des cycles, le Client reste redevable envers VelyVelo de l'intégralité des montants prévus jusqu'à son terme à titre d'indemnité de résiliation. En cas d'annulation, de résiliation ou de résolution du présent contrat, pour quelque motif que ce soit, après la livraison du ou des cycles, le Client doit restituer immédiatement à VelyVelo l'intégralité du ou des cycles et accessoires qui sont en sa possession en vertu du présent contrat. En tout état de cause, chaque partie pourra mettre fin aux présentes par dénonciation à l'issue de la période initiale de trois, douze, vingt-quatre, trente-six ou quarante-huit mois prévus choisie par le Client dans le bon de commande. En outre, le présent contrat sera résilié de plein droit et sans formalité judiciaire ou extra judiciaire quelle qu'elle soit, en cas notamment de non-paiement total ou partiel à l'échéance de toute somme due au titre des présentes. En cas de résiliation ou de terme du contrat, quelle qu'en soit la raison, si les vélos ne sont pas restitués, le client devra verser une indemnité d'immobilisation équivalente au coût de la location, à appliquer mensuellement jusqu'à ce que le matériel soit restitué.

Article - 11 - Garantie : Se référer à la garantie légale contre le vice caché de la chose vendue telle qu'elle découle des articles 1641 et suivants du code civil, dans la mesure où le(s) cycle(s) est utilisé conformément aux instructions du mode d'emploi et maintenu en bon état de fonctionnement. Toutes autres conditions particulières, verbales ou écrites accordées par le représentant, ne sauraient en aucun cas engager VelyVelo.

Article 12 – Durée : Le contrat de maintenance prend effet au moment où le Client prend possession du matériel et est valable pour une durée initiale de 3(trois), 12 (douze), 24 (vingt-quatre), 36 (trente-six) ou 48 (quarante-huit) mois, selon le choix du Client. A l'expiration de cette durée initiale, il sera renouvelé automatiquement pour des périodes successives d'un an chacune sauf dénonciation par l'une des parties par email ou par lettre, reçue effectivement par l'autre partie au moins 60 jours avant l'expiration de la durée initiale où, après celle-ci, de la période annuelle de renouvellement en cours.

Article 13 - Accessoires : Le client peut choisir de louer des accessoires pour les cycles dans son bon de commandes. Certains accessoires peuvent être mis à la disposition du client, conformément aux modalités prévues dans les conditions générales de vente de VelyVelo.

Article 14 - Fin du contrat – Restitution de matériel : A la fin du contrat, qu'elle qu'en soit la cause, le Client s'engage à restituer immédiatement ou à faire restituer immédiatement par l'utilisateur à VelyVelo l'intégralité des cycles et dont les détails sont listés dans le bon de commande. Le vélo doit impérativement être rendu à échéance du contrat. Le Client doit restituer le vélo propre, avec l'antivol, la batterie, les clés et le chargeur de batterie ainsi que tous les accessoires éventuellement loués. Le Client peut faire restituer par un tiers désigné dans la mesure où VelyVelo a donné son accord préalable. En cas de restitution du vélo à une adresse autre que celle de l'atelier VelyVelo des frais de retrait de 50€ HT par cycle seront facturés au Client. En cas de non-restitution à date de fin du contrat, le Client sera redevable d'une pénalité pour restitution tardive dans les conditions précisées ci-dessous. En cas de restitution du vélo sale, des frais de nettoyage de 10€ HT par cycle seront facturés au Client. Toute restitution au-delà de la date de fin de gestion de flotte fera l'objet d'une pénalité à hauteur de 5€ HT par cycle et par jour de retard qui s'ajoute au prix mensuel payé par le Client. Le contrat ne prendra fin qu'à la restitution effective du ou des cycles et le règlement complet de toutes sommes éventuellement dues par le Client et/ou l'utilisateur (loyers, réparations, pénalités pour restitution tardive). Un inventaire sera effectué sur les vélos restitués et une facture sera émise pour tous défaut ou manquement de pièce sur les cycles. Cette facture devra être réglée au moment de la restitution et pourra être déduite du dépôt de garantie laissé au moment de début du contrat. VelyVelo pourra poursuivre le recouvrement des sommes restant dues au titre du contrat par toutes voies de droit.

Article 15 – Données personnelles : Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, telle que modifiée par la loi du 6 août 2004, VelyVelo, en tant que Responsable du Traitement, collecte les données personnelles du Client dans le but d'assurer une gestion efficace des bons de commande et des factures. En procédant à la commande, le Client autorise expressément VelyVelo à utiliser les données personnelles qu'il fournit aux fins de gestion des commandes et des factures. VelyVelo s'engage à ne pas divulguer le fichier Clients à des tiers. Les données du Client sont conservées de manière confidentielle par VelyVelo, dans le cadre de l'exécution du contrat et en conformité avec la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, telle que modifiée par la loi du 6 août 2004. Le Client a le droit d'accéder, de modifier, de rectifier et de supprimer les informations personnelles collectées par VelyVelo le concernant. Pour exercer ces droits, le Client peut envoyer un courriel via le formulaire de contact disponible sur le site : <https://velvelo.com/contact> ou envoyer un courrier à l'adresse suivante : 77 Av. Aristide Briand, 94110 Arcueil. Il est précisé que le Client doit pouvoir justifier de son identité, soit en scannant une pièce d'identité, soit en adressant à VelyVelo une photocopie de sa pièce d'identité. L'ensemble des cycles mis à disposition par VelyVelo au Client et aux utilisateurs sont, pour les besoins de la maintenance, équipés de trackers permettant notamment leur géolocalisation. A cet égard, il est expressément convenu entre les Parties que VelyVelo conservera la propriété de l'ensemble des données d'utilisation des vélos (géolocalisation, utilisation de la batterie, trajets, etc.) et se réserve le droit d'en user librement, étant précisé que lesdites données que VelyVelo pourra collecter à travers l'utilisation des cycles par le Client et les utilisateurs seront anonymisées de sorte qu'il ne sera en aucun cas possible de déterminer l'identité des utilisateurs des cycles. En tant que de besoin, il est précisé que si VelyVelo était amenée à collecter des données à caractère personnel tel que défini par la réglementation applicable, elle s'engage à en informer le Client sans délai, à en assurer l'anonymisation et/ou la destruction sur simple demande du Client et de pouvoir en justifier. Pour plus d'informations, consultez notre politique de confidentialité sur notre site Internet.

Article 16 - Droit applicable, règlement amiable et juridiction compétente : De convention expresse entre les Parties, le présent contrat est régi par la loi française, à l'exclusion de toute autre législation. Tout litige entre le Client et VelyVelo que ce soit à propos de la formation, de l'exécution, de l'interprétation, de la validité, de la résiliation ou de la résolution du présent contrat, et ce y compris pour les procédures conservatoires, les procédures, en cas de référé, d'appel en garantie, de requête ou de pluralité de défendeurs, et qui n'a pu être réglé amiablement, sera de la compétence exclusive du tribunal de commerce de Paris.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE POUR LE CLIENT PROFESSIONNEL

Les présentes Conditions Générales de Ventes régissent les relations entre le Client et VelyVelo dans le cadre d'une commande du Client de matériels selon les modalités d'un contrat de vente au sens de l'article 1582 du code civil. Les définitions contenues dans l'article 2 des CGL s'appliquent dans les présentes CGV.

Article 1 : Général - VelyVelo peut vendre au Client les cycles et/ou accessoires en contrepartie du versement du prix catalogue au moment de la commande.

Article 2 : Formation du contrat- Les commandes doivent être faites par écrit sur le bon de commande au recto et porter obligatoirement la désignation du cycle et/ou de l'accessoire avec le tarif en vigueur au jour de la commande. VelyVelo peut refuser toute commande portant sur des cycles et/ou accessoires indisponibles et/ou dont le prix indiqué sur le bon de commande n'est plus celui en vigueur au jour de la commande. En outre, VelyVelo se réserve la faculté de n'enregistrer le bon de commande de façon ferme et définitive qu'après réception d'un acompte égal à 30 % du montant HT de la commande. Sauf disposition contraire, les acomptes versés par le Client demeurent définitivement acquis à VelyVelo.

Article 3 : Prix, facturation et paiement- Tout paiement se fait net et sans escompte. Les tarifs de VelyVelo s'entendent toujours hors frais de livraison et d'installation. En cas de paiement selon échancier, dans l'hypothèse d'un défaut de paiement à l'une quelconque des échéances, les autres échéances deviendront immédiatement exigibles. De plus, à titre de clause pénale et en application des dispositions légales, l'acheteur sera de plein droit redevable d'une pénalité égale à 10 % du montant des sommes ainsi dues, sans préjudice du cours des intérêts moratoires.

Article 4 : Livraison et transfert des risques - Les délais de livraison sont de 15 jours à compter du paiement (sauf stipulations contraires). En cas de retard supérieur à 10 jours, le Client pourra annuler la commande retardée sans responsabilité à quelque titre que ce soit à la charge de VelyVelo. Le transfert des risques s'opère à la livraison de la commande.

Article 5 : Réclamation- Le Client s'engage à vérifier l'état des matériels à leur arrivée et à faire les réserves nécessaires auprès de VelyVelo et/ou du transporteur en cas de problème. Toute réclamation relative à la conformité des produits, en termes de qualité ou de quantité, doit être adressée à VelyVelo par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans les 72 heures suivant la livraison, sous peine de forclusion. Aucun matériel ne sera repris ou échangé sans l'accord préalable et écrit de VelyVelo. La réception de matériels retournés sans accord écrit de VelyVelo ne peut valoir acceptation tacite de reprise ou d'échange. En cas d'accord de VelyVelo, le matériel doit être retourné et livré à VelyVelo en port payé, intact et complet dans son emballage d'origine.

Article 6 : Clause de réserve de propriété - Les matériels restent la propriété de VelyVelo jusqu'à complet paiement du prix par le Client. Le Client s'engage à prendre toutes les mesures pour empêcher la distraction, le nantissement ou la saisie des matériels concernés. Il s'engage à les faire figurer sur une ligne distincte à l'actif du bilan et à faciliter leur identification dans ses stocks. Le Client s'interdit toute revente et/ou location des matériels vendus par VelyVelo tant qu'il n'en a pas payé l'intégralité du prix. Tant que les matériels ne sont pas intégralement payés, le Client s'engage à souscrire une police d'assurance où VelyVelo doit figurer en tant que bénéficiaire désigné, et à acquitter les primes correspondantes pour couvrir tous les risques pouvant atteindre les matériels livrés.

Article 7 : Garantie- Les matériels bénéficient de la garantie stipulée dans la documentation juridique et commerciale de VelyVelo. A défaut de stipulations dans cette documentation, le recours du Client est limité aux garanties éventuelles accordées par les fournisseurs de VelyVelo. Pour répondre aux exigences légales, il est rappelé que les dispositions qui précèdent sont stipulées sans préjudice de la garantie légale pour autant que chaque commande y soit soumise, en raison de son objet et/ou de la qualité du Client.

Article 8 : Exclusion de garantie- Sont exclues de la garantie éventuelle, et par suite facturables au tarif en vigueur, les prestations et réparations rendues nécessaires par l'usage normale ou à la suite de dommages imputables à une utilisation non conforme ou à une cause fortuite.

Article 9 : Responsabilité- VelyVelo ne saurait être tenue pour responsable de tous dommages indirects, de quelque nature que ce soit résultant ou lié au présent contrat, y compris, mais de manière non limitative, les pertes, coûts, manques à gagner, pertes de profit ou perte d'utilisation, résultant d'un défaut, d'un incident, de la défaillance des matériels ou de toute autre non-conformité au contrat, même si VelyVelo a été informée de la possibilité de tels dommages. En tout état de cause, la responsabilité cumulée de VelyVelo pour les dommages subis par le Client et résultant directement de la mauvaise exécution ou de la non-exécution par VelyVelo de ses obligations au titre du Contrat sera limitée au prix total effectivement encaissé par VelyVelo au titre du Contrat.

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION POUR LE CLIENT PARTICULIER

Article 1 – Objet : Les présentes conditions générales de location ont pour objet, d'une part, de fournir toutes les informations légales concernant les conditions et modalités auxquelles VelyVelo propose la location de cycles et/ou d'accessoires, moyennant le versement mensuel du prix catalogue au moment de la commande, et de contracter en conséquence. D'autre part, elles ont pour but de définir les droits et obligations des parties, s'appliquant de manière inconditionnelle à l'ensemble des locations de cycles et/ou d'accessoires par

VelyVelo. Ces conditions générales de location sont applicables à tout client personne physique, ci-après dénommé le "Particulier", jouissant de la qualité de consommateur, en conformité avec le Code de la consommation et les législations applicables. Elles prévalent sur tout autre document, constituant ainsi l'intégralité des termes et conditions convenus entre les parties. VelyVelo se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes conditions générales. Ces modifications seront opposables aux utilisateurs du site à compter de leur mise en ligne et ne pourront, s'appliquer aux transactions conclues antérieurement.

1.1 Coordonnées du Service :

- <https://velyvelo.com/>.
 - Courriel via le formulaire de contact présent sur le site : <https://velyvelo.com/contact>.
 - **01 76 35 07 93** (coût d'une communication locale et coût du service gratuit).
 - Adresse Service Clients VelyVelo : 77 Av. Aristide Briand, 94110 Arcueil.
- Les horaires d'ouverture du Service Clients sont : 10H à 13H et de 14H à 17H30, le samedi fermeture à 17H du lundi au samedi.
- Serveur interactif sur le site : 7j/7 et 24h/24.
 - Conseillers à votre écoute : du lundi au vendredi de 9H à 13h et 14H à 17H30, le samedi de 10h à 13h.

Article 2 - Définitions : Dans les Conditions générales ci-dessous, les termes énoncés auront la signification suivante :

- 2.1 Conditions Générales** : désignent les présentes Conditions Générales de location ;
- 2.2 Contrat** : désigne la relation contractuelle par laquelle les parties sont liées et régies par les présentes Conditions Générales ainsi que ses annexes, la facture et tout avenant éventuel signé ultérieurement par les parties ;
- 2.3 Parties** : désigne ensemble VelyVelo et le Client ayant souscrit aux présentes Conditions Générales pour son compte ;
- 2.4 Client** : désigne une entreprise ou un autoentrepreneur ayant la capacité de contracter et procédant à la location d'un ou plusieurs services de location de cycles et accessoires pour son compte ;
- 2.5 Particulier** : une personne physique ayant la capacité de contracter qui achète le service pour son usage personnel ;
- 2.6 Cycles** : désigne les vélos à assistance électrique ;
- 2.7 Flotte de cycles** : désigne deux ou plusieurs cycles en location ;
- 2.8 Matériel** : L'ensemble de cycles et ses accessoires ;
- 2.9 Bon de commande** : désigne l'accord, donné par un Client à VelyVelo relatif à un produit et/ou un service moyennant le paiement d'une somme forfaitaire ;
- 2.10 Facture** : désigne le document contractuel communiqué par VelyVelo sur lequel figure le prix définitif de la commande ;
- 2.11 Prestation de maintenance** : service de réparation, entretien et révision des cycles réaliser exclusivement par les techniciens VelyVelo, après entretien programmé à l'avance, selon l'option de maintenance choisi ;
- 2.12 Entretien** : service de maintenance dans un atelier VelyVelo ;
- 2.13 Révision** : service de révision dans un atelier VelyVelo ;
- 2.14 Réparation** : service de maintenance avec changement des pièces détachées dans un atelier VelyVelo ;
- 2.15 Utilisateurs des cycles** : désigne les clients ou toute autres utilisateurs autorisés par le client à conduire le cycle ;
- 2.16 Instructions et spécifications** : L'ensemble des informations dans la certification de conformité et aussi les conseils donnés par les techniciens ;
- 2.17 Panne Courante** : désigne une crevaillon ;
- 2.18 L'arrêt** : désigne le fait de laisser un cycle immobilisé pour une durée courte ;
- 2.19 Stationnement** : désigne le fait de laisser un cycle immobilisé pour un certain temps ;
- 2.20 Point fixe** : Désigne tout élément du mobilier urbain pouvant supporter un antivol tel que : arceau de parking vélo ;
- 2.21 Antivol** : désigne un dispositif ou un mécanisme destiné à dissuader ou empêcher le vol d'un cycle.
- 2.22 Négligence** : attitude de celui avec manque de soin, d'attention, de vigilance ;
- 2.23 Faute intentionnelle** : un acte avec intention de nuire ou de causer un dommage.
- 2.24 Utilisation négligente** : utilisation des cycles et accessoires sans avoir soin, d'attention, de vigilance ;
- 2.25 TTC** : toutes taxes comprises ;
- 2.26 HT** : Hors taxes ;

Article 3- Description, formation du contrat et conditions du Service

- 3.1 Commande de cycles** : Le Service permet au Particulier de louer un cycle après avoir fait la signature du bon de commande. Le signataire doit impérativement être majeur. La signature du bon de commande au recto constitue un engagement de la part du Client qui se doit d'être livré des cycles mentionnés dans le bon de commande et de confier à VelyVelo les prestations de location / maintenance sélectionnées sous réserve de disponibilité des vélos dans les stocks VelyVelo. Le Particulier est tenu de présenter une pièce d'identité valable et un justificatif de domicile de moins de 3 mois. Les contenus, photos et vidéos de ce site internet sont non contractuels et peuvent varier en fonction des modèles disponibles. La signature du contrat de location implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales de location.
- 3.2 Formation du contrat** : Les commandes doivent être faites par écrit sur le bon de commande au recto et porter obligatoirement la désignation du cycle et/ou de l'accessoire avec le tarif en vigueur au jour de la commande. VelyVelo peut refuser toute commande portant sur des cycles et/ou accessoires indisponibles et/ou dont le prix indiqué sur le bon de commande n'est plus celui en vigueur au jour de la commande. Les produits présentés sur le site <https://velyvelo.com> le sont sous réserve de disponibilité immédiate dans les stocks. Les photos ne font pas office de contrat. Dans le cas exceptionnel où le produit commandé n'est plus disponible, VelyVelo se réserve le droit de refuser la commande ou de résilier le contrat. VelyVelo se réserve également la possibilité d'effectuer des livraisons partielles dans les cas où cela s'avère nécessaire, sauf si le client ne l'accepte pas.

- 3.3 Libre consentement et bonne foi des parties :** Les Parties déclarent et reconnaissent que la négociation ayant précédé la conclusion du présent accord a été conduite de bonne foi et avoir bénéficié, pendant la phase précontractuelle de négociation, de toutes les informations nécessaires et utiles pour permettre de s'engager en toute connaissance de cause et s'être mutuellement communiqué toute(s) information(s) susceptible(s) de déterminer leur consentement et qu'elles pouvaient légitimement ignorer.
- 3.4 Capacité à faire du vélo :** Le Client se porte-fort du respect par le(s) utilisateur(s) des cycles que VelyVelo met à sa disposition à la suite de la commande du Client et après son acceptation de leur aptitude à faire du vélo et s'assurera notamment qu'il n'existe chez eux aucune contraindre(s) médicale(s). VelyVelo ne saurait supporter aucune responsabilité à quelque titre que ce soit. Le port du casque de protection aux normes CE est vivement conseillé pour des raisons de sécurité. VelyVelo ne serait être tenu responsable en cas de refus du client ou de quelque utilisateur de porter un casque.
- 3.5 L'état des cycles et ses accessoires :** Tous des cycles et accessoires sont réputés délivrés en bon état de marche. Ils sont également réputés en règle avec toutes les prescriptions légales/réglementaires. Sans remarque de sa part, le Client reconnaît recevoir le matériel en bon état de fonctionnement, complet et sans dégât. Le matériel devra être restitué dans le même état de marche et d'aspect que lors de leur mise à disposition. A défaut, les éventuels frais de remise en état du matériel seront mis à la charge du Client.
- 3.6 Réclamation-** Le Client s'engage à vérifier l'état des matériels à leur arrivée et à faire les réserves nécessaires auprès de VelyVelo et/ou du transporteur en cas de problème. Toute réclamation relative à la conformité des produits, en termes de qualité ou de quantité, doit être adressée à VelyVelo par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par email dans les 72 heures suivant la livraison, sous peine de forclusion. Aucun matériel ne sera repris ou échangé sans l'accord préalable et écrit de VelyVelo. La réception de matériels retournés sans accord écrit de VelyVelo ne peut valoir acceptation tacite de reprise ou d'échange. En cas d'accord de VelyVelo, le matériel doit être retourné et livré à VelyVelo intact et complet dans son emballage d'origine.
- 3.7 Modalités de rétractation :** En cas de souscription à distance, le Particulier a la faculté, sans avoir à se justifier ni à payer de pénalités, d'exercer un droit de rétractation du service souscrit, dans un délai de 14 jour calendaire à compter de la date de réception de la signature du bon de commande. Dans ce cas, Le Particulier informe le Service Clients de sa décision de se rétracter en retournant, avant l'expiration du délai susvisé, le formulaire de contact présent sur le site : <https://velyvelo.com/contact> ou toute autre déclaration dénuée d'ambiguïté exprimant sa volonté de se rétracter, soit par courriel à l'adresse suivante : bonjour@velyvelo.com, soit par courrier postal avec accusé de réception à l'adresse suivante : 77 Av. Aristide Briand, 94110 Arcueil. Si le service n'a pas commencé au moment où le Particulier exerce son droit de rétractation, VelyVelo se voit intégralement remboursé des montants payés ; Si le Service a commencé avant l'expiration du délai de rétractation, dans ce cas : • s'il a choisi le paiement mensuel, le Particulier est facturé de la moitié du montant du service pour le mois en cours ainsi que des éventuels coûts d'usages complémentaires et/ou pénalités ; le Particulier doit restituer immédiatement à VelyVelo l'intégralité du ou des cycles et accessoires qui sont en sa possession en vertu du présent contrat en cas de rétractation.

Article 4 - Engagements du Client : Résumé des principales obligations du Client, sans exclure les autres mentionnées ci-dessous

Le Client et les utilisateurs des cycles doivent :

- 4.1 Respecter l'ensemble des lois/règlements en vigueur ainsi que les présentes Conditions Générales de Location ;
- 4.2 Prendre connaissance des instructions et spécifications du cycle remises à la commande par VelyVelo ;
- 4.3 Utiliser les cycles exclusivement en conformité avec ces instructions et spécifications ;
- 4.4 Utiliser les cycles avec le soin et l'attention nécessaires ;
- 4.5 Signaler tout incident de dommage, de vol ou de perte du cycle ou de ses pièces par mail Vols@velyvelo.com dans 48h suivant ;
- 4.6 Assumer la garde sous son entière responsabilité des cycles loués ;
- 4.7 Ne pas intervenir directement sur les cycles en cas de panne, sauf pour réparer une crevaillon ;
- 4.8 Ne pas sous-louer ni prêter les cycles sans l'accord préalable et écrit de VelyVelo ;
- 4.9 Prendre toutes les dispositions pour éviter la détérioration, le vol ou la soustraction frauduleuse du matériel ;
- 4.10 Déposer un antivol sur les cycles lors d'un stationnement sur la voie publique et/ou dans un lieu non sécurisé ;
- 4.11 Attacher à l'arrêt, la chaîne au cadre et à un point fixe à l'aide de l'antivol fourni ;
- 4.12 Retirer la batterie en cas de stationnement, y compris pour le stationnement à domicile ou sur le lieu de travail et aussi à attacher la chaîne au cadre et à un point fixe à l'aide de l'antivol fourni ;
- 4.13 Remettre en charge la batterie avant que celle-ci tombe sous le seuil des 20% ;
- 4.14 Stocker la batterie en cas d'un arrêt d'utilisation sur plusieurs semaines dans un endroit sec avec des températures comprises entre 10° et 30° ;
- 4.15 Veiller à ce que la batterie n'entre pas en décharge profonde (<5% d'autonomie) ;
- 4.16 Utiliser le service de manière prudente, diligente, avisée, et dans le respect du Code de la Route ;
- 4.17 Signaler un changement d'adresse ;
- 4.18 Payer les services prévus par le présent contrat à la date d'échéance.
- 4.19 Restituer immédiatement à VelyVelo l'intégralité du ou des cycles et accessoires qui sont en sa possession en vertu du présent contrat en cas d'annulation, de résiliation ou de résolution du présent contrat, pour quelque motif que ce soit, après la livraison du ou des cycles.

Article 5 - Engagements de VelyVelo

- 5.1 La société VelyVelo assure livrer le cycle en parfait état de fonctionnement ;
- 5.2 La Société s'engage à assurer, pendant toute la durée du Contrat, un service d'entretien, de révision et de réparation des vélos mis à la disposition du Client ;

VelyVelo n'est engagée que par les descriptions, spécifications et performances des cycles figurant dans la documentation technique et le manuel d'utilisation remis à la livraison du ou des cycles. Les cycles et prestations fournies par VelyVelo dépendent pour une grande part de l'état des cycles au moment des prestations de maintenance, de leur degré d'utilisation, de l'obsolescence et de la disponibilité des pièces chez les fabricants. En conséquence, le Client reconnaît expressément que l'obligation de VelyVelo quant aux cycles et/ou prestations fournies est une obligation de moyens.

Article 6 – Responsabilités : Dans le cadre des prestations fournies par VelyVelo en vertu du présent contrat, la société assume la responsabilité des dommages directs résultant de sa faute prouvée. Toutefois, VelyVelo ne pourra en aucun cas être tenue responsable envers le Client, tout utilisateur et/ou tout tiers, pour quelque raison que ce soit, de tous préjudices directs et/ou indirects quels qu'ils soient, en relation avec l'exécution du présent contrat, même si VelyVelo a été informée de l'éventualité d'un tel dommage. VelyVelo décline toute responsabilité quant à la garde des cycles à compter de leur mise à disposition et de la signature par le Client du procès-verbal de livraison jusqu'à la restitution en fin de contrat, y compris en cas de retour tardif des cycles. En cas de responsabilité retenue et jugée définitive de VelyVelo, le Client consommateur accepte expressément que la réparation de tous les préjudices, toutes causes confondues, soit plafonnée au montant de la quote-part de maintenance encaissée par VelyVelo au cours des six (6) mois précédant la décision rendue par la juridiction compétente.

Article 7 - Vol, perte et dégradation : En cas de vol ou de dommage causé au cycle par un tiers, le client s'engage à informer immédiatement les autorités compétentes et à aviser VelyVelo dans les 48 heures suivant l'incident. La plainte déposée en ligne sera prise en compte en attendant la plainte définitive. Le procès-verbal devra être transmis promptement à VelyVelo, contribuant ainsi à établir les circonstances de la négligence associée au vol. Il est impératif pour le client de déposer une plainte en fournissant le numéro de série du vélo volé. Aucun vélo ne sera remplacé sans que le numéro de série ne soit renseigné dans le dépôt de plainte. De plus, tout frais d'indemnisation pour le vélo volé, en l'absence d'information sur le numéro de série, sera évalué en fonction des valeurs associées à la négligence. Par ailleurs, en cas de survenance d'un autre vol ou dommage au cycle au cours des 12 mois suivant le premier incident, quelle qu'en soit la cause, les éléments associés à la négligence, ainsi que les valeurs associées seront pris en considération. Les frais détaillés en fonction du modèle de chaque cycle volé et de la présence ou non de négligence sont détaillés dans le contrat signé, en fonction du modèle de cycle. Les montants relatifs aux indemnités pourront être déduits du dépôt de garantie du client, et la différence sera complétée par le client afin d'atteindre la valeur totale du vélo. Le remplacement du cycle interviendra dès réception de la déclaration, du paiement des frais correspondants, et sera sujet à la disponibilité en stock. Le cycle continuera son cours de location une fois remplacé. En cas de fourniture d'informations incorrectes ou de fausses déclarations par le client, ce dernier en assumera l'entière responsabilité. VelyVelo se réserve le droit de réclamer au client tous les dommages résultants de telles actions. De plus, VelyVelo se réserve le droit d'engager des poursuites judiciaires pour recouvrer la valeur du cycle perdu, volé ou endommagé, ainsi que pour obtenir des dommages et intérêts en réparation du préjudice subi.

Article 8 - Prix – Facturation – Paiement : Tout paiement se fait net et sans escompte. Tous les prix facturés par VelyVelo le sont en euros selon les tarifs en vigueur au jour de la commande passée par le Client et acceptée par VelyVelo. Les tarifs de VelyVelo s'entendent toujours hors frais de livraison et d'installation. Le prix est défini en fonction du type de cycle, qu'il s'agisse d'un reconditionné ou neuf d'usine, selon les modèles et selon le choix du Client et ils peuvent changer, notamment en cas d'offres ou de ventes spéciales. Les modes de paiement acceptés sont la carte bleue et virement bancaire. Le client doit mentionner le numéro de carte bancaire ainsi que sa date de validité. Les cartes bancaires acceptées sont : la carte VISA, la carte Mastercard et American Express. Le client s'interdit, quel que soit la cause, de faire opposition à la transaction de réservation validée. Le client a la possibilité de souscrire à un service de maintenance, qui s'appliquera aux CG de maintenance décrites ci-dessus. Tout retard de paiement engendrera des intérêts de retard, automatiquement dus par le client, équivalant à trois fois le taux légal, sans nécessité de mise en demeure préalable. Ces intérêts s'ajoutent à une indemnité forfaitaire de 40 euros par facture impayée. Dans tous les cas, le client s'engage à ne pas s'opposer, pour quelque raison que ce soit, à la transaction de réservation validée. En cas de rejet d'un paiement, des frais administratifs d'un montant de 20 euros seront automatiquement facturés au client. Ces frais ont pour objectif de couvrir les coûts administratifs liés au rejet du paiement et seront ajoutés au montant total dû.

En cas de non-respect des conditions de paiement convenues, VelyVelo se réserve le droit de refuser l'exécution des demandes d'intervention, de suspendre les prestations prévues par le présent contrat et se réserve le droit d'appliquer des mesures en cas de non-respect des conditions. En cas de livraison de l'équipement au centre du client, des frais forfaitaires par vélo seront facturés sur devis. Le montant sera déterminé en fonction du volume de vélos pour chaque livraison. Le client a également la possibilité de récupérer les cycles dans nos ateliers. Si le client souhaite que le cycle soit équipé d'un système de géolocalisation, un supplément de dix (10) euros hors taxes par mois et par cycle sera facturé par la société. Cette contrepartie financière constitue un tarif "tout compris – sur mesure", ce qui signifie que, en dehors de certaines pièces d'usure, la société se réserve le droit de facturer au client des coûts supplémentaires, hormis ceux déjà mentionnés. Ces coûts supplémentaires peuvent être liés à une utilisation anormale du vélo ou à des accessoires non standards tels que les supports de téléphone, les pneus d'hiver, etc. Les pièces exclues du tarif tout compris pourront être facturées au client en cas de mauvaise utilisation et/ou en violation des obligations stipulées dans le CG.

Article 10 - Annulation – résiliation – résolution – anéantissement : En cas d'annulation, de résiliation ou de résolution du présent contrat par le Client, pour quelque motif que ce soit, après la livraison du ou des cycles, le Client reste redevable envers VelyVelo de l'intégralité des montants prévus au titre d'urgence du contrat jusqu'à son terme à titre d'indemnité de résiliation, sauf si c'est une modalité de rétractation de la clause 3.7. En cas d'annulation, de résiliation ou de résolution du présent contrat, pour quelque motif que ce soit, après la livraison du ou des cycles, le Client doit restituer immédiatement à VelyVelo l'intégralité du ou des cycles et accessoires qui sont en sa possession en vertu du présent contrat. En tout état de cause, chaque partie pourra mettre fin aux présentes par dénonciation à l'issue de la période initiale de douze, vingt-quatre ou trente-six mois prévus choisie par le Client dans le bon de commande. En outre, le présent contrat sera résilié de plein droit et sans formalité judiciaire ou extra judiciaire quelle qu'elle soit, en cas notamment de non-paiement total ou partiel à l'échéance de toute somme due au titre des présentes. En cas de résiliation ou de terme du contrat, quelle qu'en soit la raison, si les vélos ne sont pas

restitués, le client devra verser une indemnité d'immobilisation équivalente au coût de la location, à appliquer mensuellement jusqu'à ce que le matériel soit restitué.

Article 11 - Droit applicable, règlement amiable et juridiction compétente : De convention expresse entre les Parties, le présent contrat est régi par la loi française, à l'exclusion de toute autre législation. Tout litige entre le Client et VelyVelo que ce soit à propos de la formation, de l'exécution, de l'interprétation, de la validité, de la résiliation ou de la résolution du présent contrat, et ce y compris pour les procédures conservatoires, les procédures, en cas de référé, d'appel en garantie, de requête ou de pluralité de défendeurs, et qui n'a pu être réglé amiablement, sera de la compétence exclusive du tribunal du lieu où le consommateur a sa résidence habituelle, selon l'article R631-3 du Code de la consommation français.

Article - 12 Garantie : Se référer à la garantie légale contre le vice caché de la chose vendue telle qu'elle découle des articles 1641 et suivants du code civil, dans la mesure où le(s) cycle(s) est utilisé conformément aux instructions du mode d'emploi et maintenu en bon état de fonctionnement.

Article 13 – Durée : Le contrat de maintenance prend effet au moment où le Client prend possession du matériel et est valable pour une durée initiale de 12 (douze), 24 (vingt-quatre), 36 (trente-six) ou 48 (quarante-huit) mois, selon le choix du Client. A l'expiration de cette durée initiale, il sera renouvelé automatiquement pour des périodes successives d'un an chacune sauf dénonciation par l'un des parties par email ou par lettre, reçue effectivement par l'autre partie au moins 60 jours avant l'expiration de la durée initiale ou, après celle-ci, de la période annuelle de renouvellement en cours. VelyVelo fournira au client une confirmation écrite de la reconduction automatique.

Article 14 - Accessoires : Le client peut choisir de louer des accessoires pour les cycles dans son bon de commandes.

Article 15 - Fin du contrat – Restitution de matériel : A la fin du contrat, qu'elle qu'en soit la cause, le Client s'engage à restituer immédiatement ou à faire restituer immédiatement par l'utilisateur à VelyVelo l'intégralité des cycles et dont les détails sont listés dans le bon de commande. Le vélo doit impérativement être rendu à échéance du contrat. Le Client doit restituer le vélo propre, avec l'antivol, la batterie, les clés et le chargeur de batterie ainsi que tous les accessoires éventuellement loués. Le Client peut faire restituer par un tiers désigné dans la mesure où VelyVelo a donné son accord préalable. En cas de restitution du vélo à une adresse autre que celle de l'atelier VelyVelo des frais de retrait de 50€ HT par cycle seront facturés au Client. En cas de non-restitution à date de fin du contrat, le Client sera redevable d'une pénalité pour restitution tardive dans les conditions précisées ci-dessous. En cas de restitution du vélo sale, des frais de nettoyage de 10€ HT par cycle seront facturés au Client. Toute restitution au-delà de la date de fin de gestion de flotte fera l'objet d'une pénalité à hauteur de 5€ HT par cycle et par jour de retard qui s'ajoute au prix mensuel payé par le Client. Le contrat ne prendra fin qu'à la restitution effective du ou des cycles et le règlement complet de toutes sommes éventuellement dues par le Client et/ou l'utilisateur (loyers, réparations, pénalités pour restitution tardive). Un inventaire sera effectué sur les vélos restitués et une facture sera émise pour tous défaut ou manquement de pièce sur les cycles loués. Cette facture devra être réglée au moment de la restitution et pourra être déduite du dépôt de garantie laissé au moment de début du contrat. VelyVelo pourra poursuivre le recouvrement des sommes restant dues au titre du contrat par toutes voies de droit.

Article 16 – Service de médiation : VelyVelo met à la disposition du Client un « Service Clientèle » au numéro suivant : +33 1 76 35 07 93 (coût d'une communication locale et coût du service gratuit). Toute réclamation écrite du Client devra quant à elle être transmise à l'adresse suivante : 77 Av. Aristide Briand, 94110 Arcueil ou via le formulaire de contact présent sur le site : <https://velyvelo.com/contact> Conformément à l'article L. 612-1 du Code de la consommation, le consommateur, sous réserve de l'article L.612.2 du code de la consommation, a la faculté d'introduire une demande de résolution amiable par voie de médiation, dans un délai inférieur à un an à compter de sa réclamation écrite auprès du professionnel. Cet établissement a désigné, par adhésion enregistrée sous le numéro 60146/LMD/2309 la **SAS Médiation Solution** comme entité de médiation de la consommation. Pour saisir le médiateur, le consommateur doit formuler sa demande :

- Soit par écrit à : Sas Médiation Solution, 222 chemin de la bergerie, 01800, Saint Jean de Niost, Tel. 04 82 53 93 06.

- Soit par mail à : contact@sasmediationsolution-conso.fr.

- Soit en remplissant le formulaire en ligne intitulé « Saisir le médiateur » sur le site <https://www.sasmediationsolution-conso.fr>.

Article 17 – Données personnelles : Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 telle que modifiée par la loi du 6 août 2004, les données personnelles du Client sont collectées par VelyVelo pour les besoins d'une bonne gestion des bons des commandes et des factures. En passant le bon de commande, le Client autorise VelyVelo à utiliser les données à caractère personnel qu'il lui fournit pour la gestion des commandes et des factures. VelyVelo s'engage à ne pas diffuser son fichier Clients à des tiers. Les données du Client sont conservées confidentiellement par VelyVelo pour les besoins du Contrat, de son exécution et dans le respect de la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 telle que modifiée par la loi du 6 août 2004. A ce titre, le Client dispose à tout moment d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des informations personnelles collectées par VelyVelo le concernant. Pour exercer ce droit, le Client peut soit envoyer un courriel via le formulaire de contact présent sur le site : <https://velyvelo.com/contact> ou adresser un courrier à l'adresse suivante : 77 Av. Aristide Briand, 94110 Arcueil. Il est précisé que le Client doit pouvoir justifier de son identité soit en scannant une pièce d'identité, soit en adressant à VelyVelo une photocopie de sa pièce d'identité. L'ensemble des cycles mis à disposition par VelyVelo au Client et aux utilisateurs sont, pour les besoins de la maintenance, équipés de trackers permettant notamment leur géolocalisation. A cet égard, il est expressément convenu entre les Parties que VelyVelo conservera la propriété de l'ensemble des données d'utilisation des vélos (géolocalisation, utilisation de la batterie, trajets, etc.) et se réserve le droit d'en user librement, étant précisé que lesdites données que VelyVelo pourra collecter à travers l'utilisation des cycles par le Client et les utilisateurs seront anonymisées de sorte qu'il ne sera en aucun cas possible de déterminer l'identité des utilisateurs des cycles. En tant que de besoin, il est précisé que si VelyVelo était amenée à collecter des données à caractère personnel tel que défini par la réglementation applicable, elle s'engage à en informer le Client sans délai, à en

assurer l'anonymisation et/ou la destruction sur simple demande du Client et de pouvoir en justifier. Pour plus d'informations, consultez notre politique de confidentialité sur notre site Internet.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE POUR LE CLIENT PARTICULIER

Article 1 – Objet : Les présentes conditions générales de vente ont pour objet, d'une part, d'apporter toutes informations légales sur les conditions et modalités dans lesquelles VelyVelo offre à la vente les des cycles et/ou accessoires en contrepartie du versement du prix catalogue au moment de la commande et se propose de contracter, et d'autre part, de définir les droits et obligations des parties qui s'appliquent, sans restriction ni réserves, à l'ensemble des ventes des cycles et/ou accessoires par VelyVelo. Les présentes conditions générales de vente sont applicables à tout Client personnes physiques, le « Particulier », ayant la qualité de consommateur, en respect au Code de la consommation. Ces Conditions Générales prévalent sur tout autre document. Elles constituent de ce fait l'intégralité des termes et conditions sur lesquels le Client et VelyVelo se sont accordés. Elles remplacent tous documents, accords préalables et communications antérieures, y compris verbales ou de toute autre nature. VelyVelo se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes conditions générales. Les modifications sont opposables aux utilisateurs du site à compter de leur mise en ligne et ne peuvent s'appliquer aux transactions conclues antérieurement.

1.1 Coordonnées du Service :

- <https://velyvelo.com/>.
 - Courriel via le formulaire de contact présent sur le site : <https://velyvelo.com/contact>.
 - [01 76 35 07 93](tel:0176350793) (coût d'une communication locale et coût du service gratuit).
 - Adresse Service Clients VelyVelo : 77 Av. Aristide Briand, 94110 Arcueil.
- Les horaires d'ouverture du Service Clients sont : 10H à 13H et de 14H à 17H30, le samedi fermeture à 17H du lundi au samedi.
- Serveur Interactif sur le site : 7j/7 et 24h/24.
 - Conseillers à votre écoute : du lundi au vendredi de 9H à 13h et 14H à 17H30, le samedi de 10h à 13h.

Article 2 – Définitions : Dans les Conditions générales ci-dessous, les termes énoncés auront la signification suivante :

- 2.1 Conditions Générales :** désignent les présentes conditions générales de vente ;
- 2.2 Contrat :** désigne la relation contractuelle par laquelle les parties sont liées et régies par les présentes Conditions Générales de Vente, Location et Maintenance ainsi que ses annexes, la facture et tout avenant éventuel ultérieurement par les parties;
- 2.3 Parties :** désigne ensemble VelyVelo et le Client ayant souscrit aux présentes CGCVLM pour son compte ;
- 2.4 Client :** désigne toute personne physique majeure, qualifiée de consommateur au sens du Code de la Consommation ayant effectué une ou plusieurs Commande(s);
- 2.5 Particulier :** une personne physique ayant la capacité de contracter qui achète le service pour son usage personnel ;
- 2.6 Cycles :** désigne les vélos électriques à assistance électrique ;
- 2.7 Matériel :** L'ensemble de Cycles et ses accessoires ;
- 2.8 Bon de commande :** désigne l'accord, donné par un Client à VelyVelo relatif à un Produit et/ou un Service, via le Site Internet, moyennant le paiement d'une somme forfaitaire ;

Article 3 – Formation du contrat : Les commandes doivent être faites par écrit sur le bon de commande au recto et porter obligatoirement la désignation du cycle et/ou de l'accessoire avec le tarif en vigueur au jour de la commande. VelyVelo peut refuser toute commande portant sur des cycles et/ou accessoires indisponibles et/ou dont le prix indiqué sur le bon de commande n'est plus celui en vigueur au jour de la commande. Les produits présentés sur le site <https://velyvelo.com> le sont sous réserve de disponibilité immédiate dans les stocks. Les photos ne font pas office de contrat. Dans le cas exceptionnel où le produit commandé n'est plus disponible, VelyVelo se réserve le droit de refuser la commande ou de résilier le contrat. VelyVelo se réserve également la possibilité d'effectuer des livraisons partielles dans les cas où cela s'avère nécessaire, sauf si le client ne l'accepte pas.

Article 4 – Prix, facturation et paiement : Tout paiement se fait net et sans escompte. Tous les prix facturés par VelyVelo le sont en euros selon les tarifs en vigueur au jour de la commande passée par le Client et acceptée par VelyVelo. Les tarifs de VelyVelo s'entendent toujours hors frais de livraison et d'installation. Le prix est défini en fonction du type de cycle, qu'il s'agisse d'un reconditionné ou neuf d'usine, selon les modèles et selon le choix du Client et ils peuvent changer, notamment en cas d'offres ou de ventes spéciales. Les modes de paiement acceptés sont la carte bleue et virement bancaire. Le client doit mentionner le numéro de carte bancaire ainsi que sa date de validité. Les cartes bancaires acceptées sont : la carte VISA, la carte Mastercard et American Express. Le client s'interdit, quel que soit la cause, de faire opposition à la transaction de réservation validée. Le client a la possibilité de souscrire à un service de maintenance, qui s'appliquera aux conditions générales de maintenance décrites ci-dessus. Dans tous les cas, le client s'engage à ne pas s'opposer, pour quelque raison que ce soit, à la transaction de réservation validée. En cas de livraison de l'équipement au centre du client, des frais forfaitaires par vélo seront facturés sur devis. Le montant sera déterminé en fonction du volume de vélos pour chaque livraison. Le client a également la possibilité de récupérer les cycles dans nos ateliers.

Article 4 – Modalités de rétractation : En cas de souscription à distance, le Particulier a la faculté, sans avoir à se justifier ni à payer de pénalités, d'exercer un droit de rétractation du service souscrit, dans un délai de 14 jour calendaire à compter de la date de réception de la signature du bon de commande. Dans ce cas, Le Particulier informe le Service Clients de sa décision de se rétracter en retournant, avant l'expiration du délai susvisé, le formulaire de contact présent sur le site : <https://velyvelo.com/contact> ou toute autre déclaration dénuée d'ambiguïté exprimant sa volonté de se rétracter, soit par courriel à l'adresse suivante : bonjour@velyvelo.com, soit par courrier postal avec accusé de réception à l'adresse suivante : 77 Av. Aristide Briand, 94110 Arcueil. Si le service n'a pas commencé au moment où le Particulier

exerce son droit de rétractation, le Particulier se voit intégralement remboursé des montants payés ; Si le Service a commencé avant l'expiration du délai de rétractation, dans ce cas : • s'il a choisi le paiement mensuel, le Particulier est facturé de la moitié du montant du service pour le mois en cours ainsi que des éventuels coûts d'usage complémentaires et/ou pénalités ; le Particulier doit restituer immédiatement à VelyVelo l'intégralité du ou des cycles et accessoires qui sont en sa possession en vertu du présent contrat en cas de rétractation.

Article 5 – Livraison et transfert des risques : Les délais de livraison sont de 30 jours. En cas de retard supérieur à 30 jours, le Client pourra annuler la commande retardée sans responsabilité à quelque titre que ce soit à la charge de VelyVelo ; Le transfert des risques s'opère à la livraison de la commande.

Article 6 – Réclamation : Le Client s'engage à vérifier l'état des matériels à leur arrivée et à faire les réserves nécessaires auprès de VelyVelo et/ou du transporteur en cas de problème. Toute réclamation relative à la conformité des produits, en termes de qualité ou de quantité, doit être adressée à VelyVelo par lettre recommandée avec demande d'avis de réception dans les 72 heures suivant la livraison, sous peine de forclusion. Aucun matériel ne sera repris ou échangé sans l'accord préalable et écrit de VelyVelo. La réception de matériels retournés sans accord écrit de VelyVelo ne peut valoir acceptation tacite de reprise ou d'échange. En cas d'accord de VelyVelo le matériel doit être retourné et livré à VelyVelo en port payé, intact et complet dans son emballage d'origine.

Article 7 – Clause de réserve de propriété : Les matériels restent la propriété de VelyVelo jusqu'à complet paiement du prix par le Client. Le Client s'engage à prendre toutes les mesures pour empêcher la distraction, le nantissement ou la saisie des matériels concernés. Il s'engage à les faire figurer sur une ligne distincte à l'actif du bilan et à faciliter leur identification dans ses stocks. Le Client s'interdit toute revente et/ou location des matériels vendus par VelyVelo tant qu'il n'en a pas payé l'intégralité du prix. Tant que les matériels ne sont pas intégralement payés, le Client s'engage à souscrire une police d'assurance où VelyVelo doit figurer en tant que bénéficiaire désigné, et à acquitter les primes correspondantes pour couvrir tous les risques pouvant atteindre les matériels livrés.

Article 8 – Garantie : Les matériels bénéficient de la garantie stipulée dans la documentation juridique et commerciale de VelyVelo. A défaut de stipulations dans cette documentation, le recours du Client est limité aux garanties éventuelles accordées par les fournisseurs de VelyVelo. Pour répondre aux exigences légales, il est rappelé que les dispositions qui précèdent sont stipulées sans préjudice de la garantie légale pour autant que chaque commande y soit soumise, en raison de son objet et/ou de la qualité du Client.

Article 9 – Service de médiation : VelyVelo met à la disposition du Client un « Service Clientèle » au numéro suivant : +33 1 76 35 07 93 (coût d'une communication locale et coût du service gratuit). Toute réclamation écrite du Client devra quant à elle être transmise à l'adresse suivante : 77 Av. Aristide Briand, 94110 Arcueil ou via le formulaire de contact présent sur le site : <https://velyvelo.com/contact>. Conformément à l'article L. 612-1 du Code de la consommation, le consommateur, sous réserve de l'article L.612.2 du code de la consommation, a la faculté d'introduire une demande de résolution amiable par voie de médiation, dans un délai inférieur à un an à compter de sa réclamation écrite auprès du professionnel. Cet établissement a désigné, par adhésion enregistrée sous le numéro 60146/LMD/2309 la **SAS Médiation Solution** comme entité de médiation de la consommation.

Pour saisir le médiateur, le consommateur doit formuler sa demande :

- Soit par écrit à : Sas Médiation Solution, 222 chemin de la bergerie, 01800, Saint Jean de Niost, Tel. 04 82 53 93 06.

- Soit par mail à : contact@sasmediationsolution-conso.fr.

- Soit en remplissant le formulaire en ligne intitulé « Saisir le médiateur » sur le site <https://www.sasmediationsolution-conso.fr>.

Article 10 – Données personnelles : Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 telle que modifiée par la loi du 6 août 2004, les données personnelles du Client sont collectées par VelyVelo pour les besoins d'une bonne gestion des bons des commandes et des factures. En passant le bon de commande, le Client autorise VelyVelo à utiliser les données à caractère personnel qu'il lui fournit pour la gestion des commandes et des factures. VelyVelo s'engage à ne pas diffuser son fichier Clients à des tiers. Les données du Client sont conservées confidentiellement par VelyVelo pour les besoins du Contrat, de son exécution et dans le respect de la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 telle que modifiée par la loi du 6 août 2004. A ce titre, le Client dispose à tout moment d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des informations personnelles collectées par VelyVelo le concernant. Pour exercer ce droit, le Client peut soit envoyer un courriel via le formulaire de contact présent sur le site : <https://velyvelo.com/contact> ou adresser un courrier à l'adresse suivante : 77 Av. Aristide Briand, 94110 Arcueil. Il est précisé que le Client doit pouvoir justifier de son identité soit en scannant une pièce d'identité, soit en adressant à VelyVelo une photocopie de sa pièce d'identité. Pour plus d'informations, consultez notre politique de confidentialité sur notre site Internet.

Article 11 - Droit applicable, règlement amiable et juridiction compétente : De convention expresse entre les Parties, le présent contrat est régi par la loi française, à l'exclusion de toute autre législation. Tout litige entre le Client et VelyVelo que ce soit à propos de la formation, de l'exécution, de l'interprétation, de la validité, de la résiliation ou de la résolution du présent contrat, et ce y compris pour les procédures conservatoires, les procédures, en cas de référé, d'appel en garantie, de requête ou de pluralité de défendeurs, et qui n'a pu être réglé amiablement, sera de la compétence exclusive du tribunal du lieu où le consommateur a sa résidence habituelle, selon l'article R631-3 du Code de la consommation français.

